

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 17 avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents: Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

Absent excusé: Frédéric NAVARRE a donné pouvoir à Jean-Louis DUROS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h45 : début du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

Suite à la démission de son poste d'adjoint de Monsieur Francis DEMARQUE, (Monsieur DEMARQUE ayant déménagé et n'habitant plus Brancourt, il entend honorer son mandat municipal jusqu'au bout. En revanche, il estime ne plus être légitime dans son poste d'adjoint au Maire et a adressé la lettre de démission du poste d'adjoint par lettre recommandée au Préfet le 28 février 2018), le conseil doit délibérer afin de savoir s'il faut nommer un nouvel adjoint ou s'il faut rester avec seulement 3 adjoints.

La décision de Monsieur le Préfet de l'Aisne datée du 5 avril 2018 est arrivée. Il accepte la démission et demande à la commune de statuer sous 15 jours sur le devenir du poste d'adjoint.

Les avis sont partagés, Monsieur le Maire ayant pris sa retraite et ayant démissionné de la présidence de la communauté de communes est plus présent, de même que Monsieur Jean-Paul LEQUEUX 4^{ème} adjoint, également jeune retraité qui se consacre aux travaux. A l'inverse, Monsieur Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint, a dû, pour des raisons professionnelles, redistribuer quelques-unes de ses prérogatives.

A l'issue du vote, le conseil municipal, par 6 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre, décide de conserver 4 adjoints.

Une seule candidate se présente au poste. Nadège DELPECH est élue 4^{ème} adjoint par 9 voix pour et 2 abstentions.

Une réunion d'adjoints se tiendra la semaine prochaine autour de Monsieur le Maire pour redistribuer et rééquilibrer les missions des adjoints.

QUESTIONS DIVERSES :

Décisions modificatives :

Budget: Lors de l'élaboration du budget 2018, le conseil n'a pas tenu-compte de l'amortissement des travaux électriques. Il lui faut donc prendre une décision modifiant le budget en faisant passer la somme de 8 356 €, du compte 023 « virement à la section d'investissement » au compte 021 « virement de la section de fonctionnement » et d'abonder les différents articles correspondants aux écritures d'amortissements.

Le conseil approuve ce mouvement.

Facture USEDA : Une facture de 2017 de l'USEDA qui concerne les travaux sur le poteau électrique de la rue du gros Suys n'a pas été payée. L'USEDA n'a pas réclamé mais le percepteur en demande la régularisation. Le conseil accepte à l'unanimité de payer et de placer cette somme dans les *dépenses imprévues*.

Tableaux tactiles :

Le devis concernant les deux tableaux tactiles au profit de l'école primaire sont arrivés. La société Soissonnaise OLISYS propose des tableaux tactiles 75 pouces (mode tablette) de 176,80 cm x 106,6 cm avec leurs ordinateurs portables. Ces tableaux sont garantis 3 ans sur site en J+1.

Le devis s'élève pour chacun à :

- Tableau : 3 100 €
- Pc portable : 1 180 €
- Formation des enseignants : 600 €
- Installation : 1 200 €

Soit un investissement total TTC pour les deux tableaux de 11 016 € La subvention par le contrat de ruralité réduit la participation de la commune à environ 6 400 €.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention et à engager la dépense.

Demande de l'ASBL :

La semaine dernière au conseil municipal du 10 avril, celui-ci avait octroyé une subvention de 1 000 € à l'association sportive de Brancourt en Laonnois (ASBL). Ayant continué sur le chapitre des subventions directes, Monsieur le Maire n'avait pas eu le loisir de faire part d'une autre demande de l'ASBL, le prêt de la salle polyvalente le samedi 27 octobre 2018 afin d'y organiser une après-midi de détente, jeux et goûter, ouverte à tous.

Le conseil décide d'accorder ce prêt seulement si la salle n'est pas louée à cette date d'ici au 15 septembre. Sinon, il sera proposé d'utiliser la salle des associations ou même celle du conseil.

Numéros de rue :

La semaine dernière au conseil municipal du 10 avril, suite à une demande de la propriétaire, il avait été décidé d'attribuer à la maison en construction au début de la rue de Bordet, le numéro 2 Bis. La question se pose pour une autre maison qui va être bâtie rue du pont de la Vionne. Le conseil lui attribue le numéro 1.

Les deux plaques seront achetées par la commune (56€ X 2) et offertes aux propriétaires.

Barnums :

La semaine dernière au conseil municipal du 10 avril, il avait été décidé l'achat par la commune de deux barnums, pour un coût maximum de 1 600 €. La commande est prête à être passée, M. LEQUEUX présente au conseil la possibilité d'acquérir, en option à 1 000 €, un kit d'homologation (fléchage lumineux des sorties de secours, haubans...) Le conseil rejette la proposition qu'il ne juge pas utile pour l'utilisation envisagée.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 29 mai 2018 à 18h30.

La séance est levée à 19h55.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DURQS



Le Maire
Francis KOCK


